

Quelles solutions adopter face à une précarité du travail grandissante ?



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 11/03/2025

Saisine liée : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE PAR UNE ÉCONOMIE PLUS INCLUSIVE

Formation de travail liée : [COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI](#)

Le CESE lance ses travaux

En France, 5,3 % de l'emploi salarié, soit 3,7 millions de salariés ont un statut précaire. (INSEE, 2021). Depuis les années 2000, la France fait face à une précarité salariale croissante, deux fois plus importante que dans les années 1980. (INSEE, 2021).

Phénomène sans précédent, la Commission Travail et emploi s'est saisie du sujet et a lancé ses travaux afin d'identifier les stratégies efficaces d'inclusion professionnelle et économique. Elle cherchera aussi les moyens nécessaires pour renforcer l'accès à un emploi décent, stable et rémunérateur afin de mieux sécuriser les parcours professionnels et de vie à moyen et long terme.

De nouvelles formes pour une précarité du travail grandissante.

La précarité, selon un ancien rapport du CESE, [« Grande pauvreté et précarité économique et sociale »](#) mené par Joseph WRESINSKI, se définit comme *« l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. »*

Aujourd'hui, cette précarité du travail et de l'emploi prend des formes multiples : développement des contrats de travail à durée déterminée (CDD), des entreprises de plateformes, des micro-entreprises, du temps partiel, de l'intérim, de l'auto-entrepreneuriat, de l'accroissement de la pénibilité, ou encore de l'explosion des besoins dans le secteur de l'aide à la personne...

L'instabilité professionnelle augmente le risque d'exposition à la précarité, qui conduit à un éloignement du marché du travail et progressivement à une exclusion sociale des individus concernés.

En plus des salariés étrangers et immigrés, les femmes et les jeunes restent les principaux concernés par ces situations de précarité au travail. *En 2021, plus de la moitié (56,9 %) de ces jeunes disposait d'un contrat précaire et 15,9 % des femmes, contre 14,6 % des hommes occupaient un emploi précaire en 2021 (INSEE, 2021).*

Comment favoriser l'accès à un emploi stable, décent et rémunérateur ?

C'est la question qui guidera les travaux de la Commission Travail et emplois en charge de ces travaux, avec des contributions de la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité et de la Délégation aux Outre-mer.

Au regard des nouvelles formes de précarité, le CESE réalisera un état des lieux en partant de situations concrètes. Il s'appuiera sur une analyse des facteurs socio-économiques des travailleuses et travailleurs précaires (âge, genre, origine, lieu de résidence, handicap, niveau de formation...) influant sur les situations de précarité au travail. La commission Travail et emploi établira ainsi une liste de préconisations sur l'accompagnement socio-professionnel à apporter aux individus.

Le CESE dressera également une évaluation des dispositifs de lutte contre la précarité et des politiques d'insertion afin d'établir des préconisations sur le recrutement des employeurs publics et privés, selon les territoires.

Pour préparer ce projet d'avis, la [Commission Travail et emploi](#) réalisera une série d'auditions d'experts et d'entretiens et s'appuiera également sur un dispositif de participation citoyenne. Celui-ci prendra la forme d'ateliers réalisés dans les territoires, donnant ainsi la parole aux acteurs de la lutte contre la précarité afin de comprendre la réalité de leurs ressentis, besoins et aspirations.

Le projet d'avis sera rapporté et présenté par [Saïd Hammouche \(Groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale\)](#) et [Jean-Marc Boivin \(Groupe des Associations\)](#) lors de la séance plénière du 25 novembre 2025.

Copyright GettyImages